ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** le code général de la Fonction Publique ;

- **VU** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale

- **VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;

ARRETE

Article 1er. – Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 1ère classe au titre de l'année 2023 (18 possibilités) :

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
	Au 1er septembre 2023	
1	BORDAS Corinne	Lycée Gay Lussac - Limoges
2	VILLEGER Nicolas	Université de Limoges
3	ANDRIEUX David	Lycées Raoul Dautry et Maryse Bastié - Limoges
4	HELIE LOUAI Clémence	Université de Limoges
5	ROSALES Hélène	Collège Bernard Palissy – St Léonard De Noblat
6	GARCIA Stéphane	Université de Limoges
7	DOL Mélanie	LPO Simone Veil - Brive
8	LE ROI Magali	Université de Limoges
9	SCHIO Elodie	Cité scolaire Léonard Limosin - Limoges
10	TISSERANT Virginie	Université de Limoges
11	LACROIX BONNET Marine	Lycée Gay Lussac et Clg J.Picart Le Doux - Bourganeuf
12	GARAT Olivier	Université de Limoges
13	LEBERT Emmanuel	Lycée Eugène Jamot - Aubusson
14	ROS Claude	Université de Limoges
15	GARIN Aurélien	LPO Simone Veil - Brive
16	SALIN Emmanuelle	Université de Limoges
17	DUMONTAUD Sandrine	Lycée Paul Eluard – St Junien
18	LEJEUNE Christophe	Université de Limoges

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 13 novembre 2023

Pour le Recteur et par délégation,
La responsable de la division des personnels
Administratifs et d'encadrement

Florence FANTHOU

ACADÉMIE
DE LIMOGES

Liberté
Égalité
Fraternité

La Rectrice de l'académie de Limoges

- **VU** le code général de la fonction publique ;

- **VU** le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du Ministère de l'Education Nationale

- **VU** le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'Etat ;

ARRETE

Article 1er. – Les fonctionnaires ci-après désignés sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation principal 2ème classe au titre de l'année 2023 (4 possibilités)

N°	NOM - Prénom	Affectation actuelle
	Au 1er septembre 2022	
1	LARMAGNAC Alexandre	Université
2	FERRE Charlène	Université
3	FRACHET Sarah	Crous

Article 2.- Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LIMOGES, le 13 novembre 2023

Pour le Recteur et par délégation,
La responsable de la division des personnels
Administratifs et d'encadrement

Florence FANTHOU